## Année scolaire 2019/2020







## SERVICE VIE SCOLAIRE : REGIME DES AUTORISATIONS DE SORTIE

Je	e soussigné (e)	<b></b>
Responsable légal (	e) de l'élève	Classe
Vous informe que n	non enfant est :	
DEN	II-PENSIONNAIRE	
	Régime fermé : présence de l'élève dans l'établissement de 8h10 à	17h10.
	Régime ouvert :	
a.	entrée et sortie de l'élève dans l'établissement en fonction de so	n emploi du temps.
Ь	en cas d'absence d'un professeur: est autorisé (e) à quitter l'e seulement si cette absence met fin aux cours de la journe moins la veille, notée dans le carnet et <u>signée par les parents</u>	ée, est prévue au
ЕХТ	ERNE	
	Régime fermé : présence de l'élève dans l'établissement de 8h10 ( éjeuner)	à 17h10 (hors pause
	Régime ouvert :	
a.	entrée et sortie de l'élève dans l'établissement en fonction de so	n emploi du temps.
Ь	en cas d'absence d'un professeur: est autorisé (e) à quitter l'e seulement si cette absence met fin aux cours de la journe moins la veille, notée dans le carnet et <u>signée par les parents</u>	ée, est prévue au
	Ale	
	Signature du représentant légal,	